

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016
20 H 30

L'an deux mil seize, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. RAIGNEAU Michel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM RAIGNEAU, GRILLAT, TROJNAR, CACHON, DESAVEINES, DE MEYER, MARTIN, ALVES, CHABROL, TOUZELET, CHEVALIER, ALVERGNAT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LEBEAU (pouvoir à Mme GRILLAT), M. RISSET (pouvoir à M. CHEVALIER), M. MOREAU (pouvoir à Mme ALVERGNAT).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DESAVEINES Florence.

COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION :

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

N° 2016-57

REVISION TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour l'exercice à venir de la façon suivante. Les tarifs sont applicables au 1^{er} octobre 2016.

1. Service des eaux

Abonnement :	Compteur n° 1	40.00 €
	Compteur n° 2	55.00 €
	Autres compteurs	65.00 €

Prix au m3 consommé : 0.85 €

2. Service d'assainissement

Abonnement : 92.00 € Redevance : 1.90 €

N° 2016-58

DÉCISION MODIFICATIVE

Budget communal (DM n°2)

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits suivants sur le budget de la commune :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Articles	Montant	Articles	Montant
Virement à la section d'investissement	023	+ 8 401.00 €		
Dotation solidarité rurale			74121	+ 5 401.00 €
Dotation nationale péréquation			74127	+ 3 000.00 €
Section de fonctionnement		+ 8 401.00 €		+ 8 401.00 €
Taxe Locale d'Equipement	10223	+ 3401.00 €		
GFP Bâtiments	2041512	+ 5000.00 €		
Virement de la section de fonctionnement			021	+ 8 401.00 €
Section d'investissement		+ 8 401.00 €		+ 8 401.00 €

N° 2016-59

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil accepte une admission en non-valeur présentée par le Receveur Municipal concernant des dettes d'eau :

M. DEL SOLE Alain pour un montant de 149.74 €

M. BRASSINE David pour un montant de 204.53 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » du budget du service des eaux.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

N° 2016-60

ADHESION ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDÉPARTEMENTAL (EPFLI)

M. le Maire rappelle au Conseil, qu'en qualité de membre de l'EPFLI, son avis est sollicité pour toutes demandes d'adhésion ou de retrait d'un adhérent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Val Drouette (28) et de la Communauté de Communes de Château-Renard.

N° 2016-61

ARRÊT TRAVAUX SUR PUIITS MINIER VERMILLON MORAINÉ

M. le Maire présente un courrier de la Préfecture du Loiret sollicitant l'avis du Conseil concernant la déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers sur un puits implanté à Triguères et exploité par la Société Vermillon Moraine.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

M. le Maire informe le Conseil que le prochain recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Trois agents recenseurs seront recrutés à cette occasion.

DIVERS

- A la demande de M. le Maire, le Conseil Municipal confirme que seul le Maire ou les Présidents de commissions sont autorisés à intervenir auprès des entreprises pour la réalisation de travaux.

- Le Conseil décide d'arrêter la mise à disposition des vestiaires de football et du terrain au profit du Football Club de la Vallée de l'Ouanne, celui-ci ne les utilisant plus. Les clés seront demandées au responsable.

- M. le Maire présente au Conseil un courrier de M. BOUTET concernant le marquage au sol de la Rue St Martin. M. le Maire répond que celui-ci sera réalisé la semaine prochaine.

- Il présente ensuite un courrier de M. CLAUSE sollicitant la prise en charge d'un branchement d'eau sur un terrain nu lui appartenant, situé Route de Melleroy. Celui-ci fait référence à une délibération de juillet 2015 selon laquelle le Conseil avait accepté de prendre en charge le branchement d'une maison située dans le bourg.

Le Conseil, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité de prendre en charge les frais de branchement au réseau d'eau de M. CLAUSE.

Il précise qu'en juillet 2015, le Conseil avait accepté la prise en charge car il s'agissait d'une maison qui était auparavant desservie par une alimentation commune à deux logements. Lors de la cession d'une de ces habitations, le raccordement au réseau d'eau à l'aide d'un nouveau branchement devait se faire.

La situation était donc bien différente d'un terrain acquis nu sur lequel sera implanté un garage ultérieurement.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- M. CHEVALIER demande s'il a été envisagé de changer les horaires des agents des services techniques afin qu'ils commencent tous à la même heure.

M. le Maire répond qu'il va mettre en place ce changement à partir du 10 octobre prochain.

Il précise au Conseil que l'agent actuellement en arrêt maladie n'a pas été remplacé et que la Commune de Château-Renard a été sollicitée pour réaliser le fauchage à certains endroits. Le temps de l'employé communal sera redonné. Un des employés de la commune sera formé pour l'utilisation du matériel lorsque l'effectif n'est pas au complet.

- M. CHEVALIER fait remarquer qu'une fuite sur le réseau d'eau vient seulement d'être réparée alors qu'elle avait été signalée depuis longtemps.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à vingt-deux heures.

M. RAIGNEAU	Mme GRAILLAT	M. TROJNAR	M. CACHON	Mme DESAVEINES
M. DE MEYER	M. MARTIN	Mme LEBEAU Pouvoir à Mme GRAILLAT	Mme ALVES	Mme CHABROL
Mme TOUZELET	M. CHEVALIER	M. RISSET Pouvoir à M. CHEVALIER	Mme ALVERGNAT	M. MOREAU Pouvoir à Mme ALVERGNAT